

KERLOUAN



INFORMATIONS MUNICIPALES

Du vendredi 27 novembre 2020

HORAIRES DE LA MAIRIE

Ouverture de la mairie le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h15 à 12h15

Pour nous joindre : ☎ 02 98 83 93 13 – mairie@kerlouan.bzh

Site : www.kerlouan.fr (Français et Breton) Facebook : commune de Kerlouan

PERMANENCE
ELUS

M. COLLIU CHRISTIAN, MAIRE : Sur rdv le vendredi matin

M. THIEBAUT ALAIN (TRAVAUX-VOIRIE) : Sur RDV le vendredi matin

MME GAC MARIE JO ET MME PREMEL-CABIC Nicole (CCAS) : Sur rdv le jeudi de 14h à 16h

M. MITCHOVITCH GERARD : correspondant défense, parcours citoyen : sur rdv le samedi matin

M. COLLEAU J-YVES : Pour toutes questions, suggestions, informations : 06 20 41 39 58 (Sans rdv)

Pour les frelons :

☎ 07 60 80 62 05

frelon.kerlouan@gmail.com

N° urgence élus

☎ 06 78 18 47 13

N° astreinte eau/assainissement :

☎ 02 98 83 02 80

DRIVE TEST en extérieur sous la halle de marché à Kerlouan (place de la mairie)

- Accessible en voiture aux personnes munies d'une ordonnance et après prise de rdv
- Le port du masque est obligatoire et chacun devra se munir d'un stylo.
- Prise de RDV ☎ 07 61 80 08 65 : le lundi, mercredi et vendredi de 14h à 15h.



⇒ **HORAIRES DE LA MAIRIE** : La mairie reste ouverte au public **le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h15 à 12h15**. * **CCAS** : Les permanences du CCAS auront lieu le jeudi de 14h à 16h uniquement sur rdv * **URBANISME** : Les dépôts de déclaration préalable, permis de construire, renseignements en urbanisme **uniquement sur rdv**. Les autres demandes (renseignements d'urbanisme, plans) seront traitées uniquement par mail ou par téléphone. * **ETAT CIVIL** : sur RDV pour les dossiers de PACS et mariage. Demande d'actes par mail de préférence. Contact ☎ 02 98 83 93 13 ou mairie@kerlouan.bzh.

Le respect des mesures et gestes barrières sera exigé. Nous vous demandons de prévoir votre crayon. Le nombre de personnes accueilli en mairie est de 2. Le port du masque est obligatoire et du gel hydro alcoolique est mis à votre disposition. Un sens de circulation est mis en place. Une permanence téléphonique est ouverte tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midis.

⇒ **SITE INTERNET DE LA COMMUNE** : La commune de Kerlouan a donné un coup de jeune au site internet de la commune. N'Hésitez pas à le consulter sur www.kerlouan.fr.

⇒ **BIBLIOTHEQUE TI AL LEOR** ☎ 02 98 83 99 58 - Site : <http://bibli-kerlouan.e-monsite.com/> - Les gestes barrières sont appliqués : Port du masque obligatoire + 11 ans, distanciation d'1 m entre chaque personne, gel hydro alcoolique à l'entrée... Le matériel et les ouvrages sont régulièrement désinfectés. **Ouverture de la bibliothèque au public à partir de la semaine prochaine** : le mercredi de 16h30 à 18h, samedi de 10h30 à 11h30, dimanche de 10h30 à 11h30. Pas plus de 3 lecteurs en même temps dans les locaux, et les enfants peuvent venir accompagnés de leurs parents.

➤ **AIDE FINANCIERE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE** : La Région Bretagne organise et finance les parcours de formation continue des

personnes en recherche d'emploi au regard des besoins en compétences des entreprises du territoire. Cette aide s'adresse aux stagiaires qui suivent une formation de plus de 70 heures financée



Vous cherchez un emploi ?
La Région finance votre formation !

avec PRÉPA et QUALIF.
L'objectif est de permettre aux stagiaires
de bénéficier d'une aide financière pour couvrir
une partie des frais liés à la formation.
22 000 places disponibles partout en Bretagne.

Infos sur Bretagne.Ach/formation-emploi

par la Région et qui n'ont pas d'indemnisation au titre du chômage. Basée sur le quotient familial, cette aide varie entre 390 € et 930 € par mois et comprend un forfait restauration/mobilité pour couvrir une partie des frais liés à la formation. Pour permettre aux stagiaires de suivre leur parcours dans les meilleures conditions, la Région propose une aide financière pour couvrir les frais liés à la formation. Basée sur le quotient familial, cette aide varie entre 390 € et 930 € par

mois et comprend un forfait restauration et un forfait mobilité variable selon l'éloignement du lieu de formation. Durant toute la durée de sa formation, le/la stagiaire bénéficie de la couverture sociale, comprenant les assurances sociale et vieillesse, accident du travail et prestations familiales. Cette aide n'est pas imposable et peut être cumulée avec d'autres aides sociales, telles que le Revenu de solidarité active (RSA), la Garantie jeune (pour les stagiaires **QUALIF Emploi**), l'Allocation adulte handicapé ou la pension d'invalidité. L'aide financière est destinée aux stagiaires suivant une formation professionnelle de plus de 70 heures dans le cadre de : **PRÉPA Avenir, PRÉPA Projet, PRÉPA Clés** (parcours Insertion socio-professionnelle), **QUALIF Emploi** ou une **formation en langue bretonne**. **Objectifs** : 1 Permettre au stagiaire de suivre son parcours dans les meilleures conditions, en facilitant l'entrée en formation ainsi que la poursuite de celle-ci jusqu'à son terme 2 Apporter une aide au projet de formation, en prenant en compte la situation personnelle du stagiaire 3 Répondre à des situations pédagogiques non prises en compte jusqu'alors ou nouvelles : démarches hors centre de formation pour certaines prestations, formation à distance.

VACCINATION – GRIPPE

Laurence, Gaël et Stéphanie vous accueilleront pour la vaccination antigrippe **le mardi et le vendredi de 17h45 à 19h30** jusqu'au 11 décembre à la petite salle Etienne Guilмотo. Pensez impérativement à votre masque. Un gel hydro alcoolique sera mis à votre disposition.

Le cabinet infirmier Corfa – Le Léa – Raoul – Gac vous propose des permanences pour la vaccination anti-grippale **le samedi de 8h30 à 12h**. Exceptionnellement, les permanences se feront à la petite salle Etienne Guilмотo jusqu'au samedi 28 novembre. Merci de vous présenter avec votre bon de vaccination et votre carte vitale.

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE LOCALE DE LA CÔTE DES LÉGENDES

Aucune messe ne sera célébrée durant le confinement.

Les obsèques : Les célébrations d'obsèques auront lieu dans les églises de la paroisse avec la participation de 30 personnes maximum. Consignes : Le port du masque est obligatoire. Lavage des mains à l'entrée et la sortie (apporter son gel si possible). Les distances de sécurité seront respectées, ainsi que les autres mesures barrières.

Mariages et Baptêmes sont reportés.

Le sacrement des malades peut être célébré à domicile, dans les hôpitaux ou en EHPAD. **Contactez le curé ☎ 06 72 73 33 05** ou cure@ndfolgoet.fr

Maison paroissiale (presbytère) de Plounéour : Pas de permanence durant le confinement.

SOCIAL

⇒ **BANQUE ALIMENTAIRE** : vendredi 27 et samedi 28 novembre dans votre casino de Kerlouan.

⇒ **COLLECTE DE SANG** : La prochaine collecte de sang aura lieu les mer 9, jeu 10 et ven 11 décembre, de 8h à 13h, à L'Atelier, rue Jeanne d'Arc. Collecte uniquement sur rendez-vous : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

⇒ **COLLECTIF HABITAT PLURIEL** : Il existe depuis 3 ans et est composé de personnes qui veulent créer un habitat groupé participatif sur la côte Nord Finistère. Nous imaginons un habitat coopératif, écologique, intergénérationnel, en interaction avec les habitants du quartier, de la commune, dans un esprit de partage et de solidarité. Nous sommes déjà 3 foyers. Pour mener à bien ce processus, nous cherchons nos futurs voisins, des personnes qui sont intéressées par ce type d'habitat et qui ont envie de s'engager dans ce processus avec nous. vous pouvez nous contacter par mail à : habitatpluriel29@gmail.com ou **06 51 30 28 78** afin de vous informer.

⇒ **PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE** : Cécile BOGARD, assistante sociale, tiendra des permanences tous les 2èmes jeudis du mois en mairie de Kerlouan. Un rendez-vous devra être pris au préalable au CDAS de Lesneven au **02 98 83 23 66**. La première permanence se tiendra le 10 décembre à partir de 13h30.

⇒ **ACCUEIL DE JOUR (LA PARENTHÈSE)** ouvert du lundi au vendredi est destinée aux personnes de plus de 60 ans chez lesquelles un diagnostic d'Alzheimer, ou de troubles apparentés, a été posé. La structure accueille, à la journée, des personnes vivant à leur domicile et habitant dans un périmètre de 15 kms autour de Lesneven, pour la réalisation d'activités. Les pré-inscriptions se font auprès du bureau des entrées du Centre Hospitalier de Lesneven au **02 98 21 29 00**.

⇒ **AGDE** : Vous pouvez également commander vos paniers tous les lundis sur leur stand du marché de Lesneven ou directement au bureau de l'AGDE du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (vendredi à 16h30). Les paniers garnis vont de 13 à 24 €. ☎ **02 98 21 18 64** agde.lesneven@orange.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

12 Bd des Frères Lumière – Lesneven ☎ **02.98.21.11.77** - Courriel : contact@clcl.bzh - Site : www.clcl.bzh
Horaires : Du lundi au jeudi : 8h - 12h et 13h30 - 17h – Le vendredi : 8h - 12h et 13h30 – 16h30

⇒ **ACCUEIL ADMINISTRATIF SERVICES EAU & ASSAINISSEMENT** : Pendant la période du confinement pour des raisons sanitaires les déplacements et contacts doivent être limités au maximum. Il convient dans la mesure du possible de favoriser la réalisation des formalités administratives à distance. A compter du lundi 16 novembre et jusqu'à la fin du confinement l'eau & assainissement de la CLCL accueilleront les usagers à l'hôtel de communauté uniquement sur RDV. Il conviendra de contacter préalablement les services par téléphone ou par mail : Eau & Assainissement : **02 98 83 02 80** - eau@clcl.bzh de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h45 - Ferme à 11h tous les 1ers jeudis de chaque mois.

⇒ **SERVICE ÉCONOMIE - BONS CADEAUX SOLIDAIRES** : Pour Noël faites deux cadeaux en un en offrant un bon cadeau des légendes sur www.boutiques-des-legendes.fr. Avec ça, vous êtes sûr-e de faire plaisir tout en



soutenant l'économie locale par votre achat dans l'une des 70 boutiques présentes sur la plus grande vitrine virtuelle de la Côte des Légendes. Le service économie de la CLCL reste à la disposition de tous professionnels au **02 98 21 11 77** ou par mail à conomie@clcl.bzh pour toute information complémentaire sur ce dispositif (frais d'inscription et de gestion entièrement pris en charge par la CLCL).

⇒ **SERVICE ENVIRONNEMENT- TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** :

Nous devons tous réduire fortement nos émissions, l'objectif est important : il est nécessaire de réduire nos émissions de 12 t CO2 annuel à 2 t ! Chaque geste compte : Savez-vous que réduire la programmation de son chauffage d'un seul degré, par exemple 19° au lieu de 20° dans votre salon et 17° au lieu de 18° dans vos chambres, apporte des bienfaits pour la santé et permet de faire une économie de 7% sur votre facture. Alors pensez à vous et votre planète, nous en avons tous besoin ! Plus



de conseil sur l'économie d'énergie rendez-vous sur www.clcl.bzh rubrique Environnement > Transition énergétique.

⇒ **SERVICE DÉCHETS** : La collecte des poubelles (bacs et points d'apport volontaire) fonctionne normalement aussi bien pour les ordures ménagères que pour le tri. Attention ! Il est rappelé que les mouchoirs, gants, et masques doivent être déposés dans les ordures ménagères en sacs fermés, ils ne doivent surtout pas être déposés au tri !

Pendant toute la période du confinement les déplacements et contacts doivent être limités au maximum, il convient donc, dans la mesure du possible, de favoriser la réalisation des formalités



administratives de manière dématérialisée via la rubrique Environnement > Déchets du site internet www.clcl.bzh.

Depuis le lundi 16 novembre et jusqu'à la fin du confinement l'accueil des usagers à l'hôtel communautaire se fera uniquement sur RDV. Il conviendra de contacter préalablement le service par téléphone ou par mail : 02 98 21 87 88 / riom@clcl.bzh suivant les horaires d'ouverture habituels (lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 - Fermé le jeudi matin).

La déchèterie de Lesneven et aires de déchets verts restent ouvertes aux usagers et professionnels aux horaires habituels (lundi au samedi).

ACTIVITÉS COMMERCIALES

⇒ **SARL ERIC HABASQUE – KERELEC** : Qualifié Qualibois et Qualipac, venez profiter des aides gouvernementales pouvant aller jusqu'à 14364 € pour une chaudière à granules et pompes géothermie – 8364 € pour une pompe aérothermie, 3873 € pour un poêle à granules. Pour tous renseignements et devis gratuits ☎ **06 08 09 62 12**

⇒ **BOUTIQUE CT MODE** ☎ **06 71 69 97 50** : La boutique réouvrira le samedi 28 novembre aux horaires habituels mardi, mercredi, vendredi et samedi de 10h à 12h et de 15h à 19h. Toutefois, possibilité d'ouverture les lundis et jeudis uniquement sur RDV en appelant le 06 71 69 97 50. Merci encore pour votre soutien durant ce mois de confinement. A très bientôt !

⇒ **BEG AR VILL** : Nous sommes présents le dimanche matin avec nos autres produits de la mer. N'hésitez pas à nous contacter pour toute commande ou rens. ☎ **02 98 04 93 31**. Merci à tous encore cette année pour votre fidélité et à bientôt.

⇒ **L'ASSOCIATION LES MARAICHERS PAGAN** vous proposent leurs légumes Prince de Bretagne, DIRECT PRODUCTEURS, tous les vendredis de 17h à 19h et les samedis 10h à 12h dans la zone de Lanveur.

⇒ **AU JARDIN DE LEZERIDER** ☎ **06 70 98 98 20** : La vente directe de légumes frais et de saison (certification biologique) se fait le mercredi de 16h à 19h30 (Direction plage du Crémiau). Possibilité de panier sur demande. **Panier libre ou composé sur www.panierpagan.fr**

⇒ **SARL SERGE JAFFRE** : Thomas Jaffré ☎ **07 85 75 50 64** ou **02 98 83 94 02** – Electricité, plomberie, chauffage, sanitaire, salle de bain, poêle, pompe à chaleur. Neuf, rénovation, dépannage, ramonage. Devis gratuit.

⇒ **LA FEE DU JARDIN** : Paysagiste installée sur Kerlouan, je suis à votre disposition pour vos projets et travaux dans votre jardin. Création et entretien de jardins, abattage et élagage. Devis gratuit 50 % de réduction ou crédit d'impôt pour les particuliers uniquement sur les prestations d'entretien ☎ **06 40 18 86 92** - lafeedujardin29@gmail.com

⇒ **MENUISERIE CHARPENTE MLG – KEVIN LE GUEN** ☎ **06 32 59 52 67** – Réalise à neuf ou rénovation extension – aménagement intérieur/extérieur – placo – fenêtres – portail – terrasse – carport – isolation extérieure menuisiermlg@orange.fr.

⇒ **RENOVATION ET AMENAGEMENT INTERIEUR/EXTERIEUR BRUNO GAC - MENUISIER** ☎ **06 75 04 50 93** : Isolation, placo,

parquet, lambris, dressing, pose de cuisine, salle de bain, terrasse, abri,... gac.bruno@orange.fr

⇒ **LE COLIBRI MAGPRESSE CADEAUX-SOUVENIRS** ☎ **02 98 83 96 62** - le-colibri2@orange.fr : Nouveau ! Dorénavant vous pouvez faire vos achats et les régler par téléphone (**02 98 83 96 62**). Vous n'avez plus qu'à passer récupérer votre commande durant les heures d'ouverture. Consulter nos albums de produits sur facebook. N'oubliez pas que vous pouvez commander vos livres sur l'alibrairie.com et les faire livrer sans frais au magasin. Merci de votre soutien et n'oubliez pas votre masque.

⇒ **TAXI CALONNEC** ☎ **02 98 83 96 35** : Transport médical assis « conventionné sécurité sociale et toutes caisses », transport d'enfants, trajet privé et pro 7 jours sur 7, liaison gare et aéroport, véhicules 5 et 7 places. Commune de stationnement Kerlouan. **En raison du contexte sanitaire, les mesures barrières sont appliquées (port du masque) et les véhicules sont désinfectés après chaque transport.**

⇒ **MEDIUM CARTOMANCIENNE** : passé, présent, futur, amour, argent, travail. C'est avec respect et en toute discrétion que je répondrai à vos questions. Sur rdv ou par téléphone ☎ **07 70 07 53 91**

⇒ **NOUVEL ARTISAN – FRANCK JOURDAIN** : nouvel artisan qualifié Franck Jourdain plomberie chauffage électricité et autres petits travaux... Sur la côte des légendes - pays de Lesneven ! ☎ **06 73 19 87 30** - mail : fraplomb@gmail.com

⇒ **HYPNOTHERAPEUTE – MARINA GOUZ** ☎ **06 30 13 73 81** : Installée sur Kerlouan, Marina GOUZ continue de vous accueillir en consultation durant le confinement. (Thérapie brève par l'hypnose ericksonienne). Sur RDV hypnose.marina@gmail.com; facebook.

⇒ **SARL LOAËC PIERRE ET CIE** ☎ **02 98 83 93 45** ou **06 71 86 90 33** : Vente de bois de chauffage, pellets, granulés et bois densifié.

⇒ **LES VIVIERS DE BASSINIC A PLOUGUERNEAU** : Plateaux de fruits de mer, crustacés, coquillages. Ouverts du mardi au samedi de 9h à 12h et les 24 et 31/12 de 8h à 13h. Dépôt sur place de la mairie de Kerlouan les 24 et 31/12 de 9h30 à 11h. Renseignements et commandes au **06 83 87 66 69**

⇒ **PATTY COIFFURE** ☎ **02 98 83 98 54** : Votre salon sera ouvert le lundi. Coiffure esthétique, onglerie, soin du visage et corps. Venez profiter des prestations barbier.

⇒ **LES COMMERÇANTS DU MARCHÉ DU DIMANCHE** : Afin de bien préparer vos fêtes, Les commerçants vous proposeront un marché les samedi 24 et 30 décembre.

VIE ASSOCIATIVE

⇒ **ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES** : Dans le cadre de la réalisation d'un chemin de mémoire sur **le mur de l'atlantique**, en association avec les Sentiers de Randonnée et Environnement et Patrimoine, nous recherchons des documents (photos, récits, anecdotes) afin de réaliser un reportage ainsi que des panneaux

d'informations disposés sur l'ensemble du littoral de la commune aux endroits où se trouvaient les différents ensembles fortifiés. Les différents documents peuvent être déposés à la mairie dans une enveloppe avec le nom et l'adresse du propriétaire et seront

restitués à l'issue de leurs exploitations. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter **Bernard Jambou** ☎ **02 98 25 79 74**

➡ **PLUMES DE KERLOUAN** : Nouvelle association créée cet été par des propriétaires du Theven. L'objectif de cette association est d'expliquer les règles de l'urbanisme, d'émettre des avis sur le PLUiH (Plan local d'urbanisme Intercommunautaire et de l'Habitat), de défendre le territoire (limite EPR (Espaces Proches du Rivage), le SCOT du Pays de Brest (Schéma de Cohérence Territorial)). Pour toutes questions et informations : **Madame Martine ROULLEAU** ☎ **06 32 39 02 39** ou par mail lesplumesdekerlouan@outlook.fr



Pour l'édition 2020 du téléthon, les communes de St Frégant et Plounéour-Brignogan Plages sont les organisatrices au nom de la communauté Lesneven Cote de Légendes. Cette année est bien particulière en raison du contexte sanitaire. Si nous ne pouvons organiser des animations accueillant du public, nous tenons tout de même à participer à cette grande manifestation nationale. Grâce à plusieurs acteurs de nos communes respectives, nous avons pu mettre en place quelques actions. En effet, nos restaurateurs se mobilisent pour nous aider.

- **Le restaurant Breton de Saint Frégant** propose un plat unique à emporter le soir du 5 décembre de 18h30 à 20h. Il s'agit d'une paëlla au tarif de 10 € la part. Les réservations se font au **06 52 15 87 89** ou par mail : salle.saintfregant@yahoo.com. jusqu'au vendredi 27/11 avec un maximum de 150 réservations et seront à retirer au restaurant .
- **Le Boued Café, de Plounéour-Brignogan-Plages** proposera à partir du lundi 30 novembre et jusqu'au 11 décembre inclus, un menu à emporter à 13,5 € avec au choix, 2 entrées, 2 plats et 2 desserts et 1 boisson. Un menu différent tous les jours. Rés : **02 98 83 54 52** (sauf le dimanche). Service de 11h30 à 13h30.
- **La Calzone de Plounéour-Brignogan-Plages** proposera une formule unique à emporter le samedi 05/12 au soir au tarif de 18 €. Réservation au **02 98 83 49 46**.
- **Une vente de crêpes à emporter** aux prix de 3 € la demi-douzaine et 5 € la douzaine se fera uniquement sur commande au **02 98 83 42 51** ou au **02 98 83 43 99**. Vos commandes doivent être passées pour le mercredi 2 décembre et seront à retirer à la salle Job Bihan-Poudec le samedi 5 décembre à partir de 14h ou à la mairie de St Frégant soit le vendredi de 16h30 à 18h soit le samedi de 14h à 17h.

Soyez nombreux à participer. La recherche a besoin de notre soutien aujourd'hui comme hier.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M :

Né(e) le :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.

Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précataires ou la garde d'enfants.

Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative

Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le :

à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.